

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOU, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 12 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. Autorisation de dépôt de demandes de permis de démolir de divers immeubles :

- 1 – N° 879 et 891 rue Arthur Brunet « *Établissement BLUART* ».
- 2 – N° 24, N° 26, N° 30 et N° 32 rue Pierre Bériot.
- 3 – N° 9002 rue Pierre Bériot/Impasse Jorion – Impasse Dubois – Garage.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application de l'article L2541-12-6° du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Conseil Municipal délibère notamment sur les projets de constructions ou de reconstructions, ainsi que de grosses réparations et de démolitions », il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à déposer, au nom de la Commune, les demandes de permis de démolir relatifs aux immeubles suivants :

1 – N° 879 et 891 rue Arthur Brunet « Établissement BLUART » :

Les immeubles et annexes, cadastrés section BD, parcelles n° 1226, n°1227, n° 1228 et n° 1415 d'une surface totale de 1378 m² ont été acquis par la collectivité le 30 juillet 2008.

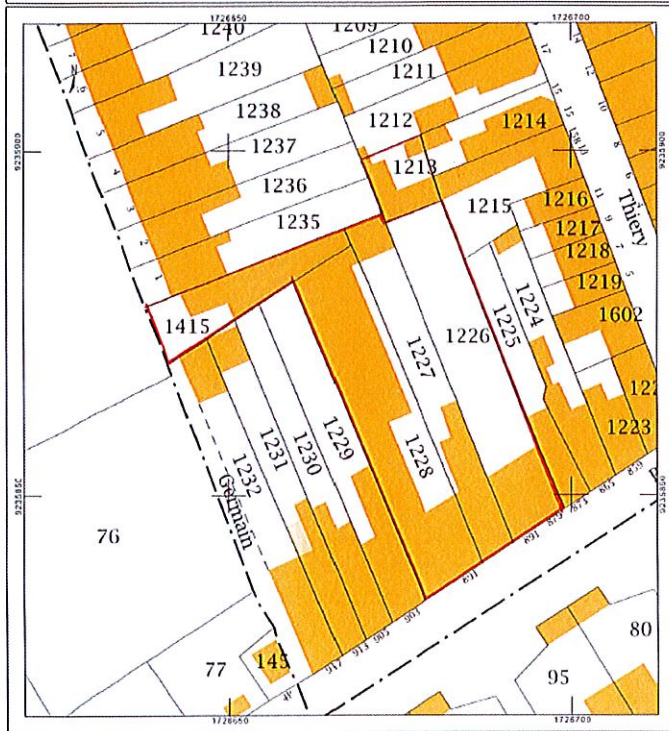
Anciennement utilisés par des services sociaux et pour des activités associatives (*Croix rouge, Secours populaire...*), ces locaux sont aujourd'hui inoccupés. Depuis plusieurs années, ils font l'objet de dégradations répétées, d'intrusions et de squats, en dépit des mesures de fermetures mises en place par la commune.

Cette situation est la source de nombreuses plaintes et inquiétude du voisinage et pourrait potentiellement engager la responsabilité de la collectivité. Ces intrusions ont non seulement accéléré la dégradation structurelle des immeubles, mais exposent également leurs auteurs à des risques de chute au travers de tôles en fibrociment.

Il est proposé au Conseil Municipal de démolir les immeubles sis au 879 et 891 rue Arthur Brunet et leurs annexes afin d'assurer la sécurité publique, mettre fin aux intrusions et prévenir de tout risque d'accident.

L'emprise foncière libérée sera intégrée dans la réflexion globale des études pré-opérationnelle visant à requalifier et renaturer les rues Bériot et Brunet.

| | | |
|--|---|--|
| Département : NORD Commune : DENAIN | DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL <i>Etablissement BLUART</i> N°871 au 879 Rue Arthur Brunet | Le plan visuelisé à cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant Pôle topographique de gestion cadastrale Centre des finances publiques Rue Raoul Follereau 59322 VALENCIENNES CEDEX 01 tél. 0327146270 - fax 0327146271 valenciennes@dgi.fr finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : extracte.gouv.fr |
|--|---|--|

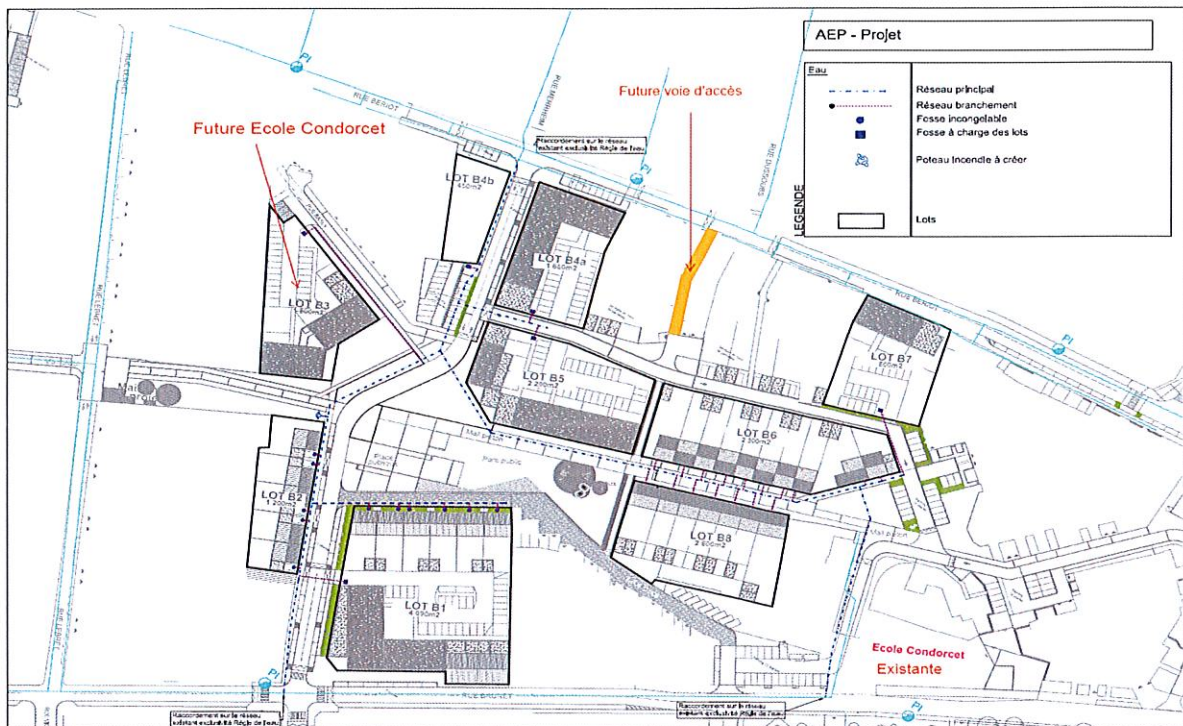


Cet ensemble d'immeubles et annexes situées au 24 - 26 - 30 et 32 rue Pierre Bériot jouxtent l'Impasse Bertrand et leur déconstruction offre une opportunité d'amélioration des accès et de la circulation dans l'îlot Basly en créant un nouvel accès routier sur un îlot qui n'en présente que 3.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la déconstruction de l'ensemble d'immeubles et annexes situés au 24 - 26 - 30 et 32 rue Pierre Bériot afin de permettre la création d'une nouvelle voie d'accès à l'îlot Basly au niveau de l'actuelle impasse Bertrand permettant de desservir directement les lots B5 et B6 sur lesquels des logements sont en cours de construction et d'aménager quelques places de stationnement complémentaires.

Cette nouvelle voirie permettra d'améliorer, sécuriser et fluidifier la circulation dans l'îlot, en favorisant son accès aux habitants et aux usagers de ses équipements (*crèche et école*).





3 – N° 9002 Rue Pierre Beriot/Impasse Jorion – Impasse Coron Dubois «Garage» :

Le Garage, cadastrés section BD, parcelles n°1516, d'une surface totale de 98 m² a été acquis par la collectivité le 9 mars 2026.

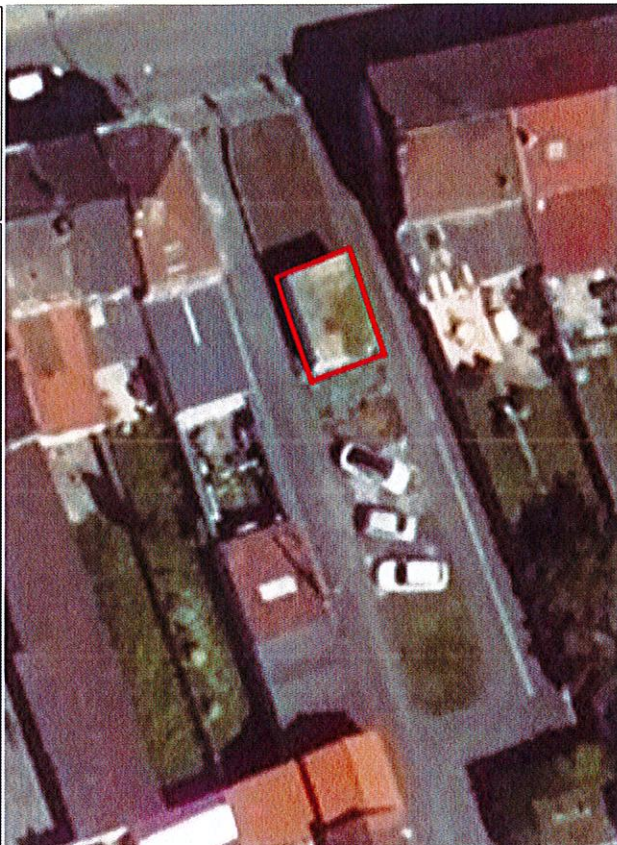
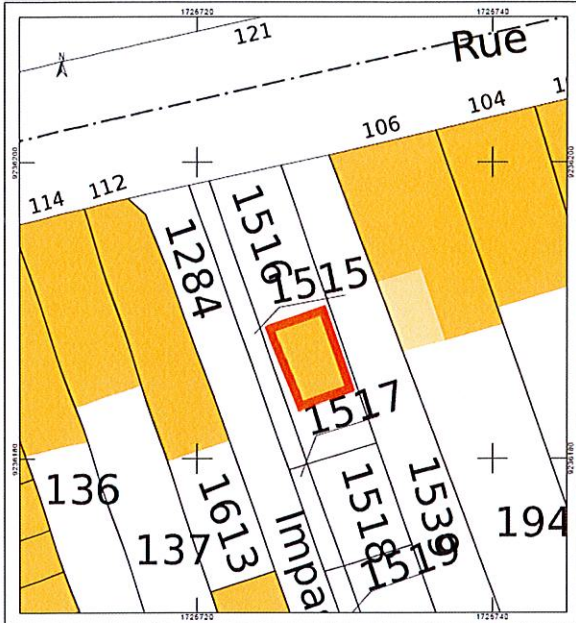
Ce bien situé à l'entrée de l'impasse Jorion et du Coron Dubois, donnant sur la rue Pierre Bériot, vient conclure une série d'acquisitions autorisée par le Conseil Municipal par délibération 26/3 du 15 octobre 2020.

Cette dernière acquisition vient compléter la constitution d'une emprise foncière contigüe à l'entrée de l'impasse qui doit permettre de répondre à un besoin de stationnement lié à la densité du bâti et aux usages résidentiels du secteur.

Il est proposé au Conseil de valider la démolition de ce garage pour créer une aire publique de stationnement destinée à améliorer la sécurité, la circulation et la qualité de vie des riverains. Ce réaménagement doit également permettre l'harmonisation du stationnement dans le secteur (*stationnement rue Pierre Bériot en place selon un régime alterné bimensuelle et impasse Jorion, stationnement en bordure de chaussée non alternée côté habitations sans jardins*).

Ce projet d'aménagement sera intégré dans la réflexion globale des études pré-opérationnelles visant à requalifier et renaturer les rues Bériot et Brunet, ainsi que dans les réflexions de requalification de l'îlot MOURA.

| | | |
|---|--|---|
| Département : NORD Commune : DENAIN | DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Emprise de Démolition | Le plan visuelisé sur cet extrait est périmé par le cadastre des impôts fonciers au 01/01/2026. Service départemental des impôts fonciers. Pôle de topographie et de gestion cadastrale Rue Pascal FLOREAU 59300 59300 VALENCIENNES Tél. 03 20 85 53 53 - Fax 03 20 85 53 53 - www.finances.gouv.fr |
| Section : 80 Feuille : 00 80 01 Echelle origine : 1:1000 Echelle section : 1:200 Date de section : 06/03/2025 (Bureau National de Paris) Coordonnées en projection : IGF800050 ©2025 Direction Générale des Finances Publiques | | Ce extrait de plan visuel est délivré par : cadastre.gouv.fr |



Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer et déposer au nom de la Commune, les dossiers de demande de permis de démolir correspondants, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUFORTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....